



CA Le Grand Chalon (Siren : 247100589)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Chalon-sur-Saône
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	21/12/1993
Date d'effet	01/01/1994

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Sébastien MARTIN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23 AVENUE GEORGES POMPIDOU
Numéro et libellé dans la voie	QUARTIER SAINT COSME
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71100 CHALON
Téléphone	03 85 94 15 15
Fax	03 85 94 15 16
Courriel	contact@legrandchalon.fr
Site internet	www.legrandchalon.fr

### Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	117 710
-----------------------------	---------

Densité moyenne 212,37

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 51

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Allerey-sur-Saône (217100031)	805
71	Aluze (217100056)	261
71	Barizey (217100197)	151
71	Bouzeron (217100510)	140
71	Chalon-sur-Saône (217100767)	46 316
71	Chamilly (217100783)	158
71	Champforgeuil (217100817)	2 636
71	Charrecey (217101070)	337
71	Chassey-le-Camp (217101096)	350
71	Châtenoy-en-Bresse (217101179)	1 134
71	Châtenoy-le-Royal (217101187)	6 295
71	Cheilly-lès-Maranges (217101229)	572
71	Crissey (217101542)	2 537
71	Demigny (217101708)	1 843
71	Dennevy (217101716)	314
71	Dracy-le-Fort (217101823)	1 447
71	Épervans (217101898)	1 671
71	Farges-lès-Chalon (217101948)	801
71	Fontaines (217102029)	2 269
71	Fragnes-La Loyère (200057917)	1 541
71	Gergy (217102151)	2 634
71	Givry (217102219)	3 855
71	Jambles (217102417)	509
71	La Charmée (217101021)	715
71	Lans (217102532)	950
71	Lessard-le-National (217102573)	661
71	Lux (217102698)	2 081
71	Marnay (217102839)	555
71	Mellecey (217102920)	1 356
71	Mercurey (217102946)	1 383
71	Oslon (217103332)	1 263
71	Remigny (217103696)	437
71	Rully (217103787)	1 586
71	Saint-Bérain-sur-Dheune (217103910)	573
71	Saint-Denis-de-Vaux (217104033)	271
71	Saint-Désert (217104041)	911
71	Saint-Gilles (217104256)	288
71	Saint-Jean-de-Vaux (217104306)	417
71	Saint-Léger-sur-Dheune (217104421)	1 588
71	Saint-Loup-de-Varennes (217104447)	1 209

71	Saint-Loup-Géanges (217104439)	1 693
71	Saint-Marcel (217104454)	6 290
71	Saint-Mard-de-Vaux (217104470)	287
71	Saint-Martin-sous-Montaigu (217104595)	361
71	Saint-Rémy (217104751)	6 773
71	Saint-Sernin-du-Plain (217104801)	601
71	Sampigny-lès-Maranges (217104967)	155
71	Sassenay (217105022)	1 627
71	Sevrey (217105204)	1 310
71	Varenes-le-Grand (217105550)	2 367
71	Virey-le-Grand (217105857)	1 426

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Compétences optionnelles : Eau</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - lutte contre les nuisances sonores,</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>Compétences optionnelles : * Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - lutte contre la pollution de l'air.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols <i>Compétences facultatives : Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises en agglomération au sens de l'article R110-2 du code de la route pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions en application des 3° et 4° de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales</i>
- Autres actions environnementales <i>Compétences facultatives : Actions de protection environnementale - Lutte contre la pollution des sols ; - Protection des milieux naturels et des paysages ; - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</i>

## Sanitaires et social

## - Action sociale

*Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire. Compétences facultatives : Cohésion sociale - Réalisation et participation aux actions visant au renforcement de la cohésion sociale . - Soutien à la mission locale.*

*Compétence facultative : Actions d'accompagnement social et éducatives à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés. compétences facultatives : Accompagnement des gens du voyage en voie de sédentarisation - Création et gestion d'habitat adapté aux gens du voyage en voie de sédentarisation, intégrant les acquisitions foncières nécessaires*

## - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

*Action sociale d'intérêt communautaire.*

## Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

*Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.*

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.*

## Développement et aménagement social et culturel

## - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Compétences optionnelles : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.*

## - Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

*Compétences facultatives : Enseignement supérieur - Participation aux réflexions, aux études et à toutes actions concernant le développement de l'enseignement supérieur ; - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit des équipements suivants : - le CRR ; - l'école d'art EMA Fructidor dans sa dimension enseignement supérieur ; - Soutien aux actions portées par les équipements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération ; - Soutien au logement étudiant et à la vie étudiante.*

## - Activités culturelles ou socioculturelles

*Compétences facultatives : Soutien aux activités culturelles - Soutien des activités culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération soit parce qu'elles impliquent plusieurs communes membres, soit parce qu'elles participent pleinement au projet de développement culturel du territoire, en complément des actions et interventions mises en oeuvre par les communes membres ; - S'agissant plus particulièrement de la formation et de la participation des publics (notamment les plus jeunes), de la mise en relation des artistes avec les populations du territoire, l'agglomération est compétente pour animer la réflexion et coordonner les actions des communes, des acteurs associatifs et culturels volontaires pour s'engager dans ce type de démarches.*

## - Activités sportives

*Compétences facultatives : Soutien aux activités sportives - Soutien des clubs sportifs de haut niveau qui sont engagés dans des compétitions à l'échelon national et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire, en complément des actions et interventions mises en oeuvre par les communes membres ; - Soutien aux clubs sportifs qui favorisent l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives les plus diverses, en complément des actions et interventions mises en oeuvre par les communes membres. À cet égard, une attention toute particulière sera portée aux jeunes et aux populations*

aujourd'hui les plus éloignées de ces pratiques ; - Réflexion avec les communes et les clubs en matière de formation des intervenants sportifs, de mutualisation d'équipements et de moyens, de conduite de projets partagés.

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

##### - Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

##### - Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

##### - Constitution de réserves foncières

Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Compétences facultatives : Développement de l'intermodalité entre les différents types de transports - Organisation des déplacements doux dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains du volet déplacement du PLU intercommunal, valant Plan de Déplacements Urbains ; - Création et gestion de parcs d'échanges intermodaux (P+r urbains de proximité et P+r éloignés) ; - Participation aux opérations de création de voirie structurantes ou d'accès à certains équipements publics et aux réalisations publiques en lien avec le Plan de Déplacements urbains ;

##### - Plans de déplacement urbains

Compétences facultatives : Développement de l'intermodalité entre les différents types de transports - Organisation des déplacements doux dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains du volet déplacement du PLU intercommunal, valant Plan de Déplacements Urbains ; - Création et gestion de parcs d'échanges intermodaux (P+r urbains de proximité et P+r éloignés) ; - Participation aux opérations de création de voirie structurantes ou d'accès à certains équipements publics et aux réalisations publiques en lien avec le Plan de Déplacements urbains ;

##### - Etudes et programmation

Compétences facultatives : Urbanisme - Elaboration, révision, modification et suivi des documents réglementant les dispositifs publicitaires, les enseignes et préenseignes ; - Instruction des autorisations liées aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes ; - Institution et exercice du droit de préemption urbain et suivi des déclarations d'intention d'aliéner ; - Instruction des autorisations liées au droit des sols et à la réglementation accessibilité pour les communes membres ; - Réalisation de démarches (notamment charte, appel à projets) et d'études générales en matière d'urbanisme ; - Participation ou réalisation d'études préalables aux projets d'aménagement relevant des compétences communautaires ; - Elaboration et suivi d'une politique foncière présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération.

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

- Parcs de stationnement

*Compétences optionnelles : - Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.*

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Compétences obligatoires : Développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme. Compétences facultatives : Gestion des équipements à vocation touristique : le port de plaisance de Chalon sur Saône et le bassin Louis Patricot.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Politique du logement non social

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Politique du logement social

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Action et aide financière en faveur du logement social

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

*Compétences obligatoires : Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire.*

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
<b>Autres</b>
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Compétences facultatives : Développement numérique - Participation aux réflexions, aux études et à toute action concernant le développement numérique sur le territoire de l'agglomération ; - Réalisation ou participation à la création des infrastructures et moyens techniques nécessaires à l'accès des entreprises et des habitants du territoire au très haut débit ; - Participation ou création des interconnexions avec des réseaux THD existants sur des territoires voisins, nécessaires à la mutualisation des équipements, à la sécurisation ou à l'ouverture sur les réseaux nationaux et internationaux.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Compétences obligatoires : Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>

### Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SM d'aménagement du bassin versant de la Dheune (200089944)	SM fermé	77 283
71	SIRTOM de la région de Chagny (257102541)	SM fermé	30 250
71	EPAGE du bassin versant de la Grosne (200095990)	SM fermé	50 998
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 270 520
71	SI eaux de la Basse Dheune (257100016)	SM fermé	10 409
71	SM du Chalonnais (200033553)	SM fermé	153 383
71	SM d'études et de traitement des déchets (257103341)	SM fermé	377 662
71	Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) (200074557)	SM fermé	24 100
71	SM des eaux du Sud-Ouest de Chalon (257100255)	SM fermé	19 128

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)